



PV 659 suite assignation

Par pp13127

Bonjour j'en suis à mon deuxième renvoi car le premier juge me demande la lettre AR d'assignation de ma locataire alors que le commissaire de justice me certifie s'être référé à l'article 658 qui stipule un dépôt par lettre simple avec dépôt de l'acte à l'étude. Quelle ligne de conduite à adopter afin d'éviter un 3ème renvoi?.
En vous remerciant par avance pour votre retour.
Cordialement